

## > 026–027 Catégories particulières d'établissements

Classer ici les bibliothèques et les archives particulières et leurs collections ; les systèmes et les réseaux des catégories particulières d'établissements ; les ouvrages généraux sur les établissements du patrimoine culturel et leurs collections, sur les opérations dans les catégories particulières d'établissements

Classer les ouvrages généraux à 027. Classer une opération particulière dans une catégorie particulière d'établissements à l'opération, ex. : services de référence et d'information dans les bibliothèques universitaires, 025.52777

*Pour les musées, voir 069*

## 026 Bibliothèques et archives consacrées à des sujets particuliers

Dans cet indice et ses subdivisions, les termes « bibliothèques » et « archives » désignent les bibliothèques, les archives, les centres de documentation, les dépôts institutionnels, les médiathèques et leurs équivalents numériques

Ajouter les subdivisions communes pour n'importe quel sujet ou pour tous les sujets de l'intitulé

Classer ici les bibliothèques numériques et les archives numériques consacrées à des sujets particuliers ; les ouvrages généraux sur les bibliothèques spécialisées

*Pour les bibliothèques spécialisées qui ne sont pas consacrées à des sujets particuliers, voir la catégorie de bibliothèques à 027.6, ex. : bibliothèques générales de musées, 027.68, bibliothèques générales de salles de presse, 027.69*

*Voir Guide 016 vs 026, TI—07*

- |               |                                                                                              |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| .000 1        | Philosophie et théorie                                                                       |
| .000 2        | Ouvrages divers                                                                              |
| .000 285      | Applications informatiques                                                                   |
|               | Ne pas employer pour les bibliothèques numériques ou les archives numériques ; classer à 026 |
| .000 3–.000 5 | Subdivisions communes                                                                        |
| .000 6        | Organisations                                                                                |
| [.000 68]     | Gestion                                                                                      |
|               | Ne pas employer ; classer à 025.19                                                           |
| .000 7–.000 9 | Subdivisions communes                                                                        |

**.001–.999 Sujets particuliers**

Ajouter à l'indice de base 026 la notation 001–999, ex. : archives de physique, 026.53, bibliothèques médicales, 026.61 ; et compléter ensuite de la façon suivante :

01 Philosophie et théorie

02 Ouvrages divers

0285 Applications informatiques

Ne pas employer pour les bibliothèques numériques ou les archives numériques ; classer à l'indice pour la bibliothèque ou les archives sans ajouter la notation 0285, Table 1, ex. : bibliothèques médicales numériques, 026.61

03–05 Subdivisions communes

06 Organisations

[068] Gestion

Ne pas employer ; classer à 025.19

07–09 Subdivisions communes

**027****Bibliothèques et archives générales**

Dans cet indice et ses subdivisions, les termes « bibliothèques » et « archives » désignent les bibliothèques, les archives, les centres de documentation, les dépôts institutionnels, les médiathèques et leurs équivalents numériques

Ajouter les subdivisions communes pour n'importe quel sujet ou pour tous les sujets de l'intitulé

Classer ici les bibliothèques numériques et les archives numériques ; les ouvrages généraux sur les bibliothèques et les archives consacrées à des documents spéciaux

*Pour les bibliothèques et archives consacrées à des sujets particuliers, voir 026*

**SOMMAIRE****027.001–.009 Subdivisions communes****.01–.09 Étude géographique**

.1 Bibliothèques privées et familiales

.2 Bibliothèques partiellement privées

.3 Bibliothèques de location

.4 Bibliothèques publiques

.5 Bibliothèques gouvernementales

.6 Bibliothèques destinées à des organisations et à des groupes spéciaux

.7 Bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur

.8 Bibliothèques scolaires

**.001 Philosophie et théorie**

**.002 Ouvrages divers**

**.002 85 Applications informatiques**

Ne pas employer pour les bibliothèques numériques ou les archives numériques ; classer à 027

**.003–.005 Subdivisions communes**